



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MAI 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B191

OBJET : Sports - Fonds d'intervention 2012 réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive - Attribution de subventions

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 MAI 2012

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Fonds d'intervention 2012 réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive – Attribution de subventions

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique sportive de la Communauté, la création d'un fonds d'intervention pour l'initiation et la diffusion de la pratique sportive permet de soutenir, depuis 2004, les associations qui organisent des manifestations sur le territoire de la Communauté.

Le présent rapport propose de valider l'attribution de 11 subventions à des associations sportives pour un montant de 9.250 €uros.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 6 février 2004 a autorisé la création d'un fonds d'intervention réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive.

Ce dispositif a été confirmé par la délibération cadre n°2012_A006 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, et répond au 2^{ème} axe de la politique sportive communautaire « Favoriser le sport pour tous et de loisir ».

La présente délibération a pour objet de poursuivre cette politique en soutenant financièrement les associations qui organisent des manifestations sportives sur le territoire du Pays d'Aix.

Il convient de rappeler les critères d'intervention de la Communauté du Pays d'Aix, tels qu'adoptés par le Conseil de Communauté dans sa délibération n°2004-A010 du 6 février 2004.

Ainsi pour le fonds d'intervention relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive, il a été décidé d'attribuer une subvention plafonnée à 5.000 € et égale au maximum à 50% du budget prévisionnel.

Les subventions qui vous sont proposées sont détaillées en annexe de la présente délibération dans le tableau récapitulatif ci-joint et ne feront pas l'objet d'une convention avec la CPA, compte tenu des montants proposés inférieurs à 23 000€

Les modalités de paiement des subventions concernées ont été adoptées par la délibération du Bureau de Communauté le 8 avril 2005 (délibération n°2005-B086).

Commission Sports du 19 avril 2012

Evénements sportifs relatif à la diffusion et à l'initiation de la pratique sportive

GU 2012	Manifestation	Association	Date	Nbre Participants	Nbre Spectateurs	Commune Association	Budget	Subventi on Sollicitée	Subvention allouée	Convention	Discipline	Commune Manifestation	Sub N-1
48	Plateau et Tournoi	UNION SPORTIVE VENELLOISE	du 29/04 au 1er/5/12	220	180	VENELLES	9 000 €	2 000 €	1.500 €	Non	Football	VENELLES	1 000 €
68	Tournoi Féminin	UNION SPORTIVE SIMIANE BOUC BEL AIR	02/06/12	120	200	BOUC BEL AIR	3 800 €	1 500 €	500 €	Non	Basketball	BOUC BEL AIR	0 €
69	Tournoi jean-Claude MALNATI	UNION SPORTIVE SIMIANE BOUC BEL AIR	30/06/12	150	200	BOUC BEL AIR	4 700 €	1 500 €	1.500 €	Non	Basketball	BOUC BEL AIR	1 500 €
385	3 Tournois de Badminton	SPORTS ET LOISIRS ST CANNAT	4/03/12 - 8/04/12- 13/05/12	24	20	ST CANNAT	1 072 €	500 €	500 €	Non	Badminton	ST CANNAT	0 €
392	Challenge Vartan	LA BOULE TRANQUILLE	13/05/12	200	pas indiqué	MEYREUIL	2 300 €	500 €	500 €	Non	pétanque	MEYREUIL	500 €
473	Tournoi de Rugby en Pays d'Aix	LAMBESC RUGBY LEAGUE 13	Jun 2012	100 à 150	100	LAMBESC	1 500 €	1 000 €	500 €	Non	Rugby	LAMBESC	500 €
474	Open Cup Challenge	ECOLE DU SPORT ET DU SAUVETAGE VITROLAIS	19 et 20 Mai, 13 et 14 Octobre 2012	150	200 à 300	VITROLLES	10 400 €	4 000 €	1.500 €	Non	Natation	VITROLLES	1 500 €

GU 2012	Manifestation	Association	Date	Nbre Participants	Nbre Spectateurs	Commune Association	Budget	Subvention Solicitée	Subvention Allouée	Convention	Discipline	Commune Manifestation	Sub N-1
630	Circuit National Cadet	AUC PENTATHLON MODERNE	28 et 29/01/12	50	300	AIX	3 650 €	1 000 €	1.000 €	Non	Circuit National Cadets Juniors	AIX	2.000 € (n-2)
695	Coupe de France de Kung Fu	TIEN HOA QUYEN	20/05/12	pas indiqué	pas indiqué	VITROLLES	2 500 €	1 250 €	500 €	Non	Kung Fu	VITROLLES	0 €
724	Tournoi annuel de Judo	JUDO CLUB EGUILLES	09/06/12	250	450	EGUILLES	3 400 €	2 000 €	750 €	Non	Judo	EGUILLES	500 €
1038	1ère Journée de l'Amitié	4ème SET ROGNEN	14/04/12	80	40	ROGNES	1 300 €	500 €	500 €	Non	Badminton	ROGNES	0 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2004-A010 du Conseil communautaire du 6 février 2004 relative au fonds d'intervention réservé aux associations pour l'initiation et la diffusion de la pratique sportive ;

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération cadre n°2012_A006 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 relative à l'ensemble des dispositifs constituant la politique sportive communautaire, et notamment l'axe « soutenir le sport de compétition et de niveau national » ;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 19 avril 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** 11 subventions à des associations sportives telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessus mentionné pour un montant de 9.250 Euros;
- **PRECISER** que ces subventions seront versées selon les conditions de paiement de la délibération n°2005-B086 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

OBJET : Sports - Fonds d'intervention 2012 réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive - Attribution de subventions

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse LOISSAINS MASINI



16 MAI 2012